



Les préinscriptions des enfants nés en 2019 et des nouveaux arrivants se dérouleront  
du 1<sup>er</sup> février au 31 mars.

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie de votre domicile  
**avec les documents suivants :**

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique

**La mairie vous délivre un certificat d'inscription** indiquant l'école où est affecté votre enfant.

La directrice de l'école vous contactera ensuite par mail.